



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 1255-24-01

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le ***Règlement n° 1255-24-01 modifiant le Règlement n° 1255-24 décrétant une dépense et un emprunt de 586 000 \$ pour la construction d'une réserve d'abrasifs.***

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 février 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le 27 février 2026.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate